

Nombre de conseillers en exercice : 11  
Nombre de conseillers présents : 10  
Nombre de conseillers votants : 11

**LISTE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
DU 24 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 juin à 18h00, le Bureau communautaire de la Communauté de communes Val'Éyrieux, dûment convoqué le 18 juin 2024, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. le Dr Jacques CHABAL.

Étaient présents : Dr Jacques CHABAL, Mme Monique PINET, M. Yves LE BON, M. Antoine CAVROY, M. Patrick MARCAILLOU, M. Roger PERRIN, M. Thierry GIROT, Mme Monique ROZNOWSKI, M. Florent DUMAS, M. Nicolas FREYDIER.

Absent excusé représenté : M. Michel VILLEMAGNE pouvoir à M. Patrick MARCAILLOU.

Secrétaire de séance : M. Patrick MARCAILLOU

**Le procès-verbal du Bureau communautaire du 27 mai 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés.**

**Délibération n° 2024-0624001 examinée le 24/06/2024 - Aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services de l'économie de proximité : prolongation de délai pour l'hôtel-restaurant Le Bois Sauvage**

→ Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, décide, dans le cadre de l'aide attribuée à l'hôtel-restaurant Le Bois Sauvage, de prolonger d'un an, soit jusqu'au 19/06/2025, le délai de transmission des factures acquittées et justificatifs pour versement de la subvention ; autorise M. le Président à signer toutes pièces relatives à la réalisation de cette décision.

**Délibération n° 2024-0624002 examinée le 24/06/2024 - Candidature à l'Appel à projet Mobilités actives et partagées de l'Ademe**

→ Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, approuve le projet présenté et la candidature au programme Mobilités actives et partagées ; valide le plan de financement et la part d'autofinancement de la Communauté de communes Val'Eyrieux ; autorise l'inscription au budget des sommes correspondantes ; autorise à solliciter une subvention auprès de l'ADEME au titre du plan de financement présenté, ainsi que tout autre financement complémentaire possible ; autorise Monsieur le Président à signer le contrat de financement avec l'ADEME ; autorise Monsieur le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la délibération ; charge Monsieur le Président d'effectuer toute démarche nécessaire à la bonne conduite de ce projet.

**Délibération n° 2024-0624003 examinée le 24/06/2024 - Signature du bail emphytéotique de la Maison du bijou**

→ Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, approuve la conclusion du bail de la Maison du bijou ; autorise le Président ou tout Vice-Président à signer le bail avec la Mairie du Cheylard, propriétaire des locaux, et le charge de toutes les démarches nécessaires à sa bonne exécution.

**Délibération n° 2024-0624004 examinée le 24/06/2024 - Demande de subvention 2024-2025 à la Mutualité Sociale Agricole (Grandir en milieu rural) pour le développement de la politique jeunesse**

→ Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, sollicite une subvention de 10 000 € auprès de la MSA pour les actions menées par le service jeunesse en 2024-2025 ; autorise M. le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à son exécution.

**Délibération n° 2024-0624005 examinée le 24/06/2024 - Demande de subvention 2024-2025 au Département de l'Ardèche pour le développement de la politique jeunesse**

→ Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, sollicite une subvention de 15 000 € auprès du Département de l'Ardèche pour les actions menées par le service jeunesse en 2024-2025 ; autorise M. le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à son exécution.

**Délibération n° 2024-0624006 examinée le 24/06/2024 - Attribution du marché de travaux de mise en conformité de 4 captages AEP : La Neuve (Albon d'Ardèche), Mère Fontaine (Issamoulenc), Sarméo (Jaunac), La Rouveyre (St Genest Lachamp)**

→ Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, valide la proposition de la commission d'attribuer ce marché au GROUPEMENT SARL CHRISTIAN FAURIE TP/BOUCHARDON FRERES SA pour un montant de 262 350,00 € HT avec PSE ; autorise M. le Président à signer le marché de travaux ainsi que toutes les pièces s'y rattachant.